

Programme de travail Juillet – décembre 2020

Le Conseil d'évaluation de l'École

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 241-12 à L. 241-14 et D. 241-36 à D. 241-38,

Vu le décret n° 2019-1058 du 17 octobre 2019 relatif au Conseil d'évaluation de l'École,

Vu la proposition de la présidente du Conseil d'évaluation de l'École,

Après en avoir délibéré dans sa séance du 30 juin 2020, arrête le programme de travail pour la période de juillet à décembre 2020 ainsi rédigé :

L'article L 241-12 du Code de l'éducation définit les missions du Conseil d'évaluation de l'École et dispose qu'un programme de travail annuel doit être établi, transmis au ministre chargé de l'Éducation nationale puis rendu public.

L'article L 241-14 du Code de l'éducation dispose que les productions du Conseil sont des rapports, avis et recommandations qui sont rendues publics.

Depuis son installation le 30 juin 2020 jusqu'à la fin de l'année 2020, le Conseil d'évaluation de l'École conduira les travaux suivants :

- Évaluation des établissements scolaires du second degré :
 - o Définition du cadre méthodologique et des outils d'auto-évaluation et d'évaluation.
 - o Information et diffusion du cadre et des outils d'évaluation auprès des recteurs et de leurs équipes.
 - o Expertise auprès de l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF) pour la construction de parcours de formation de cadres à l'auto-évaluation et à l'évaluation externe.
 - o Appui auprès des académies pour la formation des équipes et l'organisation de la campagne d'évaluation 2020-2021.
 - o Suivi du déroulement de la campagne d'évaluation.
 - o Adaptation ou mise à disposition des protocoles pour les établissements scolaires dépendant des autres ministères.

- Évaluation des écoles du premier degré :
 - o Phase exploratoire : synthèse des expériences françaises d'évaluation des écoles et des pratiques internationales d'évaluation des structures équivalentes.
 - o Groupe de travail pour proposer des objectifs, un cadre méthodologique et des outils d'évaluation des écoles du premier degré.

- Évaluation des élèves :
 - o État des lieux des différents types d'évaluation des acquis et des compétences des élèves en France : finalités, modalités, approche contextuelle et territoriale, acteurs, efficacité, robustesse, cohérence ; appel éventuel à des contributions externes.
 - o Groupe de travail pour étudier les effets du contrôle continu ou du contrôle en cours de formation dans les évaluations certificatives.

- Cartographie des acteurs, des finalités, des méthodologies et des modalités de l'évaluation du système scolaire. Étude des évaluations internes au ministère chargé de l'Éducation nationale, au regard de leurs finalités, de leur méthodologie et de leur impact ; analyse prospective et réflexion sur d'éventuels nouveaux dispositifs d'évaluation.

- Actions visant à fédérer les différents acteurs de l'évaluation des politiques publiques d'éducation, dont un séminaire des laboratoires de recherche sur ces sujets.

- Appui au développement de la fonction évaluative dans les académies.

- Contribution à l'enrichissement du débat public sur l'éducation et l'évaluation du système éducatif, en lien avec les acteurs des territoires et la presse locale et nationale.

- Veille internationale en matière d'évaluation des politiques d'éducation.